

Free accusé de bloquer les fibres optiques d'Orange et SFR

Le très haut débit en France exacerbe les relations entre les opérateurs. Et le trublion du Net jouerait aussi les trouble fête sur ce marché en pleine conquête. Selon [Les Echos](#), France Telecom/Orange et SFR accusent Free de **bloquer le déploiement des fibres optiques concurrentes dans les zones très denses**.

Orange a été le premier à attaquer en déposant, fin mars, une saisine auprès de l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) réclamant **des sanctions à l'encontre de la filiale Internet d'Iliad**. Orange a été rejoint par SFR qui a également saisi le régulateur pour régler le différent. Free aurait par ailleurs déposé plainte mais uniquement contre Orange, pour le moment, avec lequel il a pourtant déjà mutualisé 20.000 lignes très haut débit.

Selon les plaignants, il leur serait **impossible de déployer leur propre infrastructure optique** dans les immeubles où Free a déjà posé sa fibre. Pour des raisons techniques. Orange et SFR se plaignant de ne pouvoir accéder à la fibre optique de Free. Ce qui offrirait de fait **un monopole à Iliad** dans les habitations déjà investies. Au total, quelques **85.000 logements** répartis dans 7.000 immeubles (essentiellement en région parisienne) seraient concernés par cette situation monopolistique.

Autre reproche fait à Free, les délais d'installation. Iliad a obligation de déployer un réseau optique dans les 6 mois après la signature de l'accord avec les syndicats de copropriété. **Délais souvent largement dépassés**, ralentissant d'autant l'arrivée d'offres concurrente dans les immeubles «signés». Une situation également dénoncée en janvier dernier par l'Association des responsables de copropriété (ARC) qui conseillait alors de couper les ponts avec Free. Ce dernier reporte la faute sur Orange en dénonçant les durées d'installation de son propre réseau. Malgré toutes ces procédures, les deux opérateurs sont condamnés à s'entendre. Comme ils l'ont fait en signant [un accord d'exploitation du réseau mobile 3G d'Orange](#) qui ouvrira à Free Mobile les portes de la couverture mobile nationale lors du lancement de son offre en 2012.